

The logo for 'Le Sauze' is written in a white, cursive, hand-drawn style font on a solid blue rectangular background.

GRAND PRIX DES FADAS

4^{ÈME} GRAND PRIX DES FADAS

28 & 29 JANVIER 2023

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Article 1

LE GRAND PRIX DES FADAS est ouvert à tous et propose **4 épreuves** s'adressant à un public de skieurs de différents niveaux. Les parcours nécessitent un bon niveau de ski sur différents types de neige allant du tout terrain, aux pistes, à des parcours variés sur piste comportant des sauts, des mouvements de terrains, des bosses, des virages relevés, comme à des zones « trafollées ». Une bonne condition physique est recommandée.

Vous allez parcourir le domaine du Sauze, qui sera parsemé de spéciales (épreuves chronométrées). Les étapes de liaisons, reliant le départ d'une spéciale à une autre, ne seront pas chronométrées. Les 4 épreuves s'effectueront sur les pistes du domaine skiable du Sauze en utilisant les remontées mécaniques. La sécurité sera assurée par la station et des bénévoles.

Article 2

Sont admis les skieurs et les snowboardeurs.

Les participants devront emprunter des pistes rouges et noires, pistes reparties sur le domaine et en épreuves. Il faut donc avoir l'habitude de skier sur pistes rouges, et noires mais également en hors-piste.

Les épreuves seront un derby, un Boarder cross, une montée en pas de patineur, et un Géant revisité.

Article 3

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ du derby à tout candidat qui ne lui paraît pas au niveau. Le niveau des participants sera jugé par le comité de course qui pourra décider de limiter l'accès à certaines épreuves de certains



candidats. L'organisation se réserve également le droit de revoir avant et pendant la course les les catégories.

Article 4

Les enfants de moins de 18 ans sont autorisés à participer à la course s'ils présentent le jour du retrait de dossard, une décharge signée par leurs parents.

Les enfants de moins de 10 ans sont autorisés à participer à la course à la condition d'être accompagnés d'un adulte le jour de la course.

Article 5

Les participants acceptent sans condition les prises de vues (photos et vidéos) durant l'épreuve et leur exploitation sur les sites et réseaux sociaux.

Article 6

- le port du casque est obligatoire
- le port d'une protection dorsale est fortement recommandé
- les équipements indispensables d'une journée de ski classique sont recommandés (lunettes, bonnet, gants, crème solaire...).

Article 7

Un plan des pistes avec la localisation des épreuves ainsi que le programme de la journée et le présent règlement seront remis à chaque participant lors du retrait des dossards. Chaque participant devra respecter l'ordre des épreuves prédéfinies dans le plan remis. Les dossards seront distribués au début de chaque épreuve et restitués par les compétiteurs à la fin de chaque épreuve. Le tirage au sort des dossards du Géant s'effectuera le **27 JANVIER 2023 à 14 heures**. Pour les autres épreuves les départs seront décidés par le comité de course. 250 participants maximum.

Article 8

8 - a- Les étapes de transition :

Chaque concurrent n'est plus compétiteur et se retrouve usager du domaine skiable et se doit de respecter les règles de bonne conduite du skieur, tout particulièrement celles concernant le contrôle de sa vitesse, de ses trajectoires et de la priorité aux skieurs avals.

Aucune priorité aux remontées mécaniques n'est admise, et il est interdit d'utiliser les files d'attente écoles de skis. Des contrôleurs seront disposés sur le parcours pour veiller à ces dispositions.

Tout concurrent qui ne respectera pas ces consignes, se verra immédiatement sanctionné. Les sanctions pouvant aller au retrait du dossard. L'organisation à partir de témoignages proposera une élimination du participant. D'autre part, un comportement non respectueux, dangereux et antisportif sur l'ensemble de l'épreuve constituera un élément suffisant à l'élimination du concurrent.



8 -b - Les spéciales chronométrées ou notées :

- Chaque participant doit se présenter au départ de chaque spéciale pour se faire enregistrer et se signaler. C'est par vague de 4 que s'élanceront les participants sur le Derby et sur le Boarder. En masse pour le pas de patineur et en individuel pour le géant.
- compte tenu de sa spécificité, une reconnaissance du Derby et du Boarder sera organisée une demi-heure avant le début de l'épreuve. Cette reconnaissance est obligatoire pour tous les compétiteurs.
- Chaque spéciale non réalisée par un participant lui enlève la possibilité de récupérer les points qu'il aurait pu accumuler sur la spéciale.
- Un candidat qui ne termine pas la spéciale (chute ou abandon) aura pour conséquence d'être classé dernier.
- Chacune de ces spéciales représente une configuration de course différente soit par un temps soit par un classement. Les temps seront convertis en points pour chacune des épreuves et pour chacun des participants. Chaque épreuve du grand prix a un coefficient : Coefficient 2 pour l'épreuve du pas de patineur, Coefficient 3 points pour le boarder, Coefficient 5 pour le géant et Coefficient 6 pour le Derby. Les participants qui ne s'aligneront pas sur une épreuve, seront crédités de 0 point relatif à l'épreuve.
- Les obstacles et les portes sur le parcours font partie intégrante de la compétition. Le passage doit être laissé aux équipiers de derrière si la situation de dépassement se présente.
- Il est possible de poser une réclamation auprès du comité de course en cas de litige sur les priorités ou en cas d'obstruction évidente du passage par un compétiteur.

8 - c- Epreuves - Horaires :

Les épreuves se dérouleront de la manière suivante :

- i. Dès le vendredi 27 Janvier 2023 à partir de 17h30, accueil des participants,
- ii. Le samedi - Accueil des participants à l'Office du tourisme le 28 Janvier 2023 au matin à partir de 8h00,
- iii. Briefing à 8h30
- iv. Départ de l'OT à 8h45 pour le BOARDER CROSS situé sous le télésiège du BREC ou sur le quartier de Fours – rendez-vous au Téléski de Fours. Reconnaissance - 1^{er} série de départ par groupe de 4 à 10h00 – demi-finales (8 meilleurs temps et qualification des 2 premiers de chaque manche pour la finale) et finale (4) -. Déjeuner libre puis liaison vers le DERBY au Dôme.
- v. DERBY situé à l'arrivée du Téléski de l'Alp : reconnaissance à 13h45 - départ à partir de 14h15 par groupe de 4. Le parcours comportera quelques piquets, des bosses, des virages relevés, des sauts...avec passages obligatoires – seront qualifiés pour



- les demi-finales les 8 meilleurs temps – puis pour la finale, les 2 premiers de chaque manche.
- vi. 17h30 – Départ devant l'Equipe, skis à la main – au coup d'envoi, matérialisé par l'atterrissage de parachutistes, les compétiteurs rejoignent en courant (ou pas) une ligne matérialisée devant le Soleil des neiges et remontent en ski dans la montée de la savonnette en pas de patineur ; en haut, un virage et une redescente vers le soleil des neiges où sera installée la ligne d'arrivée.
- vii. Le Dimanche – Piste du Brec Epreuve du GEANT REVISITÉ - remise des dossards à partir de 8h00 -reconnaissance à 9h00 - début du Géant à 9 heures 45 – une manche
- viii. Fin de l'épreuve prévue à 12h30 – rassemblement sur un ou plusieurs sites pour déjeuner – remise des prix au Super Sauze à partir de 14h30.

8 - d - Comportement :

Les personnes qui feront preuve d'agressivité et/ou auront un comportement désobligeant envers toute personne de l'organisation pourront être disqualifiées d'office.

Article 9

L'abandon d'un participant est constaté quand il le précise à un membre de l'organisation, soit au départ d'une remontée mécanique, soit au départ ou arrivée d'une spéciale. Il est possible de ne pas faire toutes les spéciales, mais cela aura un impact dans le classement. Les membres de l'organisation seront tous équipés d'une veste de couleur reconnaissable.

Article 10

Le cumul de l'ensemble des temps des spéciales et du classement (Pas du Patineur) de chaque participant fera l'objet d'un classement général « scratch » ainsi qu'un classement par catégorie.

Si une catégorie regroupe moins de 8 participants, ils seront automatiquement basculés dans la catégorie inférieure ou supérieure.

Différents prix sont prévus en prenant en compte l'Age, le sexe, le déguisement ... avec un prix spécial pour le plus fada qui sera jugé sur sa manière de skier, son déguisement, son comportement sur les pistes et en dehors des pistes.

Article 11

La remise des prix se déroulera le dimanche 29 Janvier 2023 à partir de 14h30 au Super Sauze. Seront récompensés les trois meilleurs selon les catégories suivantes :

- Moins de 14 ans Garçons et filles,
- Moins de 18 ans Garçons & Filles,
- Senior : de 18 à 44 ans : H & F
- 45 à 54 ans : H
- > 44 ans F



- > 54 ans : H
- Surfeurs, monos, scoot et telemark
- Au plus Fadas, à savoir le plus beau déguisement

Au classement Scratch, le 1^{er} Homme et 1^{ère} Femme se verront remettre des chèques cadeaux d'une valeur 1 000 € chacun.

Article 12

En fonction des conditions météorologiques et de sécurité, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation à tout moment, de raccourcir certaines épreuves ou de les annuler totalement ou partiellement.

Article 13

Le droit d'inscription est de 40 € pour les deux jours pour les détenteurs d'un forfait saison et 75€ pour les non détenteurs de forfaits de ski.

- Inscription WE sans forfait : 40€
- Inscription WE avec Forfait : 75€
- Inscription Samedi sans Forfait : 25€
- Inscription Samedi avec Forfait : 42.5€
- Inscription Dimanche sans Forfait : 25€
- Inscription Dimanche avec Forfait : 42.5€

Article 14

Les inscriptions se feront uniquement en ligne et accompagnées du règlement (paiement en CB en ligne) via le site d'inscription Sportips à l'adresse suivante : sportips.fr/GPF23/

Article 15

Le non-respect par les concurrents du présent règlement et des consignes données par les organisateurs et le personnel du domaine skiable entrainera la disqualification.

Article 16

- En cas d'accidents : Tous les participants se devront de se porter mutuellement assistance et à minima d'alerter le service des secours sur piste et/ou les organisateurs.

Article 17

Il sera remis à chaque compétiteur, le samedi, un bracelet de chronométrage. Ils devront être restitués à l'issue de l'épreuve du DERBY ; Les dossards devront être restitués le samedi après l'épreuve du pas de patineur et le Dimanche à l'issue du Géant.

Article 18

L'organisation souscrita, pour chaque compétiteur inscrit, une assurance WE PASS DECOUVERTE auprès de la FFS,



Cette inscription est prévue pour tous les participants et ne saurait donner lieu à remise dans l'hypothèse où les concurrents produiraient une assurance personnelle.

Article 19

Seules les annulations accompagnées d'un certificat médical pourront donner lieu à remboursement des frais d'inscription.

Les annulations hors motif médical ne pourront faire l'objet d'un remboursement que si elles sont formulées au plus tard à J-5 (Lundi 23 Janvier 2023) de l'opération.

Passé ce délai, seules les annulations pour raisons médicales pourront faire l'objet d'un remboursement.

FESTOYEZ ! REGALEZ VOUS ! ET SOYEZ FADAS, MAIS PRUDENTS

